



## Partenariat CMA Yvelines - CC Cœur d'Yvelines

### Permanence CMA

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines (CMA) accompagne les artisans dans le développement de leur activité.

Dans le cadre du partenariat établi avec la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, un Conseiller Entreprise de la CMA sera régulièrement présent sur le territoire, pour répondre aux questions des créateurs et chefs d'entreprises artisanales.

La prochaine permanence aura lieu le **lundi 02 mars 2020 à la Mairie de BEYNES, sur RDV.**

Ces rendez-vous individuels et gratuits, permettront d'apporter des réponses à votre projet entrepreneurial: création, reprise d'entreprise, questions juridiques, aspects réglementaires, dispositifs d'aide et de financement etc.

Si vous souhaitez rencontrer l'expert de la CMA, appelez le 01 39 43 43 46 ou [c.quillerou@cm-yvelines.fr](mailto:c.quillerou@cm-yvelines.fr)